







# Information décembre 2023

Assemblée Générale de l'IntersyndiCAAS

PPV, NAO, élections,

nous répondrons à toutes vos questions en direct

Assemblée générale

Intersyndicass

Vendredi 8 décembre

de 13h15 à 13h45



## Suivez-nous également sur Teams

D'un téléphone en scannant ce QR code :

Avec l'appli Teams

ou



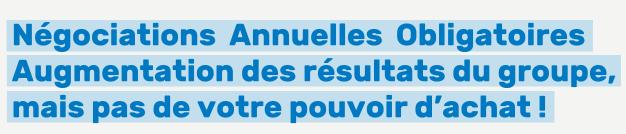




D'un ordinateur en cliquant sur ce lien :

Rejoindre la réunion





LES RÉPONSES DE LA DIRECTION À NOS PROPOSITIONS : "NON, PEUT-ÊTRE, PLUS TARD, ET CERTAINEMENT PAS POUR TOUS !"

C'était non lors de la réunion de lancement des négociations, le 28/11, nous avons insisté lors de la réunion du 05/12, une PPV pourrait être maintenant en réflexion. Pas d'augmentation collective, la Direction y est opposée, malgré nos arguments pour maintenir votre pouvoir d'achat. Une dernière réunion de négociation est déjà programmée le 12/12, nous ne nous attendons pas à de grandes avancées, même si certains points pourraient être améliorés.

# Amateurisme de certaines organisations syndicales

Selon leur sondage, les salariés veulent une augmentation entre 3 et 4%, pour tous.

La RH propose sous leurs applaudissements à peine 2,4% et pour la moitié d'entre vous!

Un sondage...pour quoi faire?

Des amateurs absents depuis 4 ans !

L'InterSyndiCAAS, présente depuis le début, ne lâche rien!



#### Le groupe affiche fièrement ses résultats et nous en attendons le partage! Nous avons porté ces revendications et avons obtenu les réponses suivantes de la Direction :

- Une Prime de Partage de la Valeur POUR TOUS de 1500€ versée avant le 31/12 pour bénéficier des derniers avantages fiscaux! → Peut-être, quelques miettes, pour certains
- Une augmentation collective de 2% avec minimum de 1000€ pour tous, soit un budget de rattrapage de 4,6 millions d'euros chargés socialement. (Les salaires CAAS sont en moyenne 2,8% en dessous du marché de la bancassurance, alors que nous sommes le 1er bancassureur). → NON
- Un budget d'augmentation individuelle de 2% hors enveloppe promotions. → 2,4%, mais pas de collective
- Une enveloppe égalité Homme/Femme de 0,5% et son entière utilisation contrairement à celle de 2023 qui n'a été consommée qu'à 67%. → 0,2%
- Un budget intra annuel de 0,5% (dont promotions et mobilités).  $\rightarrow 0K$
- · Suppression de l'écrêtage pour les journées de formations, de séminaires et de déplacements. -> NON
- Possibilité pour les non-cadres d'utiliser le crédit d'heures (débit/crédit de 8 heures) en 1/2 journée ou journée de congés, ou CET.  $\rightarrow NON$
- Une hausse de l'abondement sur les PEE et PERCO à 1500€ pour 500€ de versement. (soit 300€ d'abondement pour 100€ de placé). → NON
- Possibilité de verser l'intéressement sur le PERCO avec abondement de 1500€. → NON
- Demande de reconnaissance des classes 3 en qualité de techniciens assurances. → NON

- Prise en charge des cotisations retraite à taux plein pour les salariés à temps partiel. -> peut être dans l'accord sénior
- Même niveau de retraite supplémentaire que les cadres dirigeants, a minima CCPMA (art83) à 2,48 pris en charge à 60% par l'employeur et mise en place d'un nouvel article 83/PER au sein de CAA, géré par PREDICA (comme pour les directeurs). → peut-être dans l'accord sénior
- Rattrapage au niveau de l'inflation (inflation de 17% entre 2017 à 2023) des indemnités d'astreintes et d'interventions nuits, week-end, et hors périodes normales (THPN). -> à étudier
- Rattrapage au niveau de l'inflation (inflation de 17% entre 2017 à 2023) et indexation des indemnités des frais de déplacement (restauration, transport, hôtels). → peut-être
- Tickets-Restaurants pour tous, y compris les Parisiens. → NON
- Augmentation de la valeur des Tickets-Restaurants (11,52€).
- Augmentation du budget CSE (2,5% de la masse salariale, versus 2,1% aujourd'hui). → NON
- CESU pour tous, financés à 50% par l'employeur (2301€ max financé par l'employeur). → NON
- Le budget total pour appliquer la totalité de nos demandes est infime comparé aux 1 318 millions d'euros du résultat net au 3° trimestre 2023 (moins de 1%!!)

### ■Intéressement 2023 qui vous sera versé en 2024

Votre soutien aux actions de vos élus InterSyndiCAAS (pétitions, grèves, manifestations), a permis d'obtenir une grande avancée sur cet accord : le déplafonnement du taux d'intéressement de 15 à 17% de la masse salariale. Grâce à la vigilance de l'InterSyndiCAAS, l'intéressement ne sera plus proratisé pour les salariés en mi-temps thérapeutique. De plus nous avons demandé le paiement rétroactif depuis 2020!

Les salariés dans ce cas sont invités à contacter leurs élus InterSyndiCAAS!

À ce jour, nous n'avons pas encore atteint les 17%. N'oubliez pas que nous pouvons tous agir à notre niveau sur le critère « Stabilisation de la taille moyenne des boîtes Mails » en faisant du ménage, formation 'Sensibilisation RPS pour les managers', ...

Suite à la non-signature du Protocole d'Accord Pré-électoral, les différentes organisations syndicales et la Direction ont été entendues le 23/11 par l'inspecteur du travail (DRIEETS).

#### Nous attendons son positionnement.

La DRIEETS a confirmé que nous aurions pu poursuivre les négociations jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé. Nous l'avions demandé, en vain, aux représentants de la Direction.

Pourquoi la Direction a-t-elle quitté la table des négociations et bloqué les élections?

### ELA EST REGRETTABLE **OUR TOUS.**



Pour recevoir toutes nos actualités, abonnez-vous à notre blog à l'aide du QR code.



SYNDIOUEZ-VOUS







